

Bretagne, Morbihan, Ploërmel, place de l'Eglise, place
d'Armes et place de Lamennais

Rapport de diagnostic

sous la direction de

Laurent Beuchet

avec la collaboration de

Yannick Fouvez
Françoise Labaune-Jean
Paul-André Besombes

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné

Décembre 2021

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

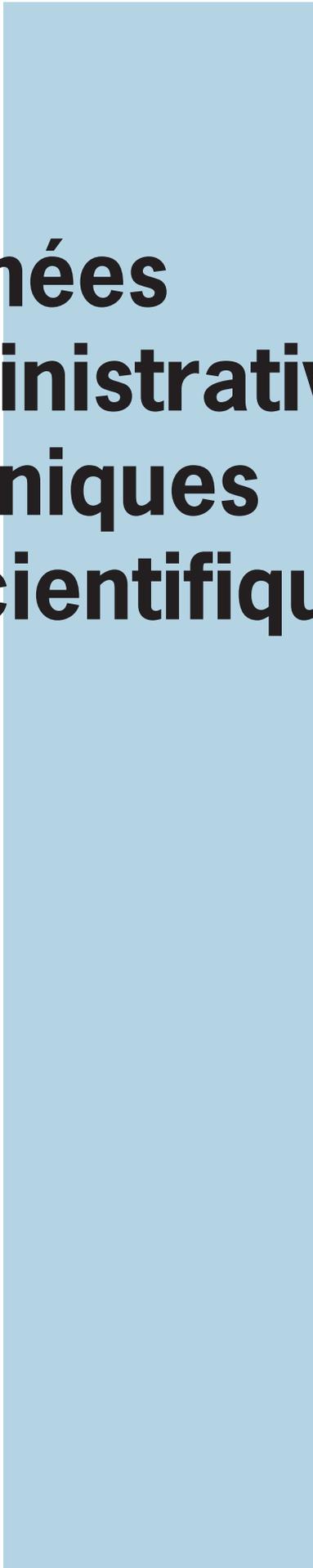
6	Fiche signalétique
7	Mots-clefs des thesaurus
8	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Arrêté de prescription
22	Arrêté de prescription modificatif
27	Projet de diagnostic
30	Arrêté de désignation

Résultats

34	1. Présentation
36	2. Contexte géographique et historique
38	3. Les sondages archéologiques
38	3.1 Données générales
39	3.2 Zone 1, place de l'Eglise
39	3.2.1 Description et analyse des vestiges
42	3.2.2 Datation et interprétation
44	3.3 Zone 2, place de Lamennais
44	3.3.1 Description et analyse des vestiges
45	3.3.1.1 La tranchée 1
47	3.3.1.2 La tranchée 2
48	3.3.2 Datation et interprétation
50	3.4 Zone 3, Place d'Armes
50	3.5 Un jeu de paume ?
52	3.6 Note sur le verre (Fr. Labaune-Jean
54	3.7 Le mobilier monétaire (P.A. Besombes)
55	4. Synthèse générale et conclusion
56	5. Bibliographie
56	6. Liste des figures

Inventaires

60	Inventaire des US
62	Inventaire des photos
62	Inventaire des minutes
63	Inventaire de la céramique
63	Inventaire des monnaies
63	Inventaire du verre



**I. Données
administratives,
techniques
et scientifiques**

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
Ploërmel

Adresse ou lieu-dit
Place de l'Eglise, place d'Armes et
place de Lamennais

Codes

code INSEE
56165

Numéro de dossier Patriarche
—

Numéro de l'entité archéologique
—

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

x (L93) : 297010
y (L93) : 7206563
z (L93) : 70 m NGF

Références cadastrales

Commune
Ploërmel

Année
—

Section(s) et parcelle(s)
non cadastré (voirie)

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

—

Propriétaire du terrain

Ville de Ploërmel

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2021-181 modifié 2021-310

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
3021-317

Référence du projet Inrap
D138668

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Ville de Ploërmel

Nature de l'aménagement

Réfection de réseaux et de voirie

Opérateur d'archéologie

Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Laurent Beuchet, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand Ouest
37, rue du Bignon
35 577 Cesson-Sévigné cedex
grand-ouest@inrap.fr
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50 coordination

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic
du 20/09 au 01/10/2021

Emprise diagnostic

Emprise prescrite
1050 m²

Emprise des tranchées
62 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Epoque moderne**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Four
- Fosse
- Fosse parcellaire
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Restes
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Stèles

Etudes annexes

- Géologique
- Datation
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration
- Mobilier de verre

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Anne-Marie Foureteau, SRA	Conservatrice du patrimoine	Contrôle scientifique
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Anne-Marie Foureteau, SRA	Ingénieur d'étude	Contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional GO	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel-Alain Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du DAST	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens du centre	Mise en place et suivi de l'opération
Isabelle Giron-Audeoud, Inrap	Ingénieur sécurité	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Responsable scientifique
Yannick Fouvez, Inrap	Technicien d'opération	Travaux de terrain
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés et plans

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Laurent Beuchet, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Rédaction, DAO
Patrick Pihuit, Inrap	Dessinateur, infographe	DAO, PAO
Françoise Labaune-Jean, Inrap	Chargée d'opération et de recherche	Étude du mobilier en verre
Paul-André Besombes, SRA	Conservateur du patrimoine	Etude numismatique

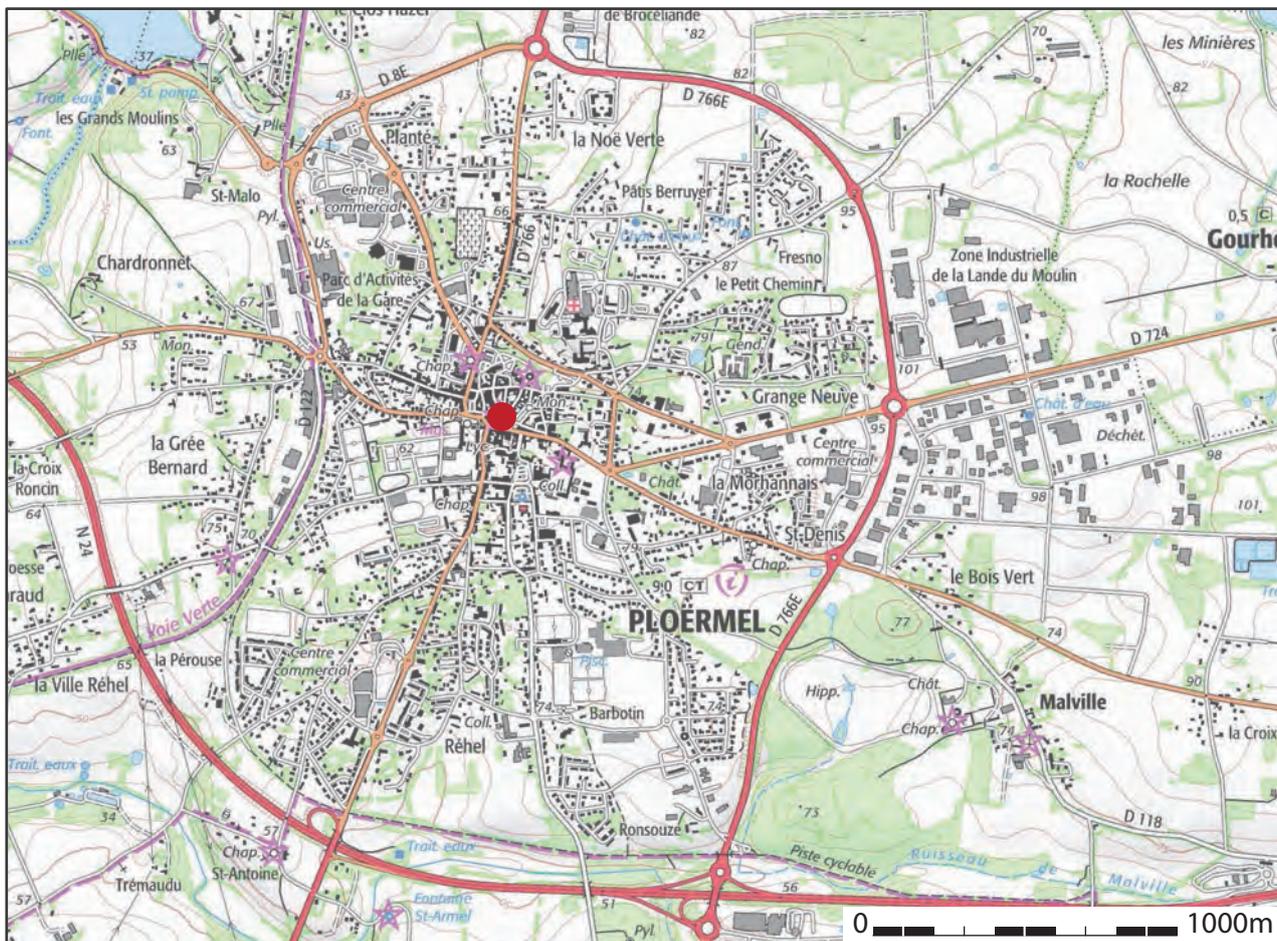
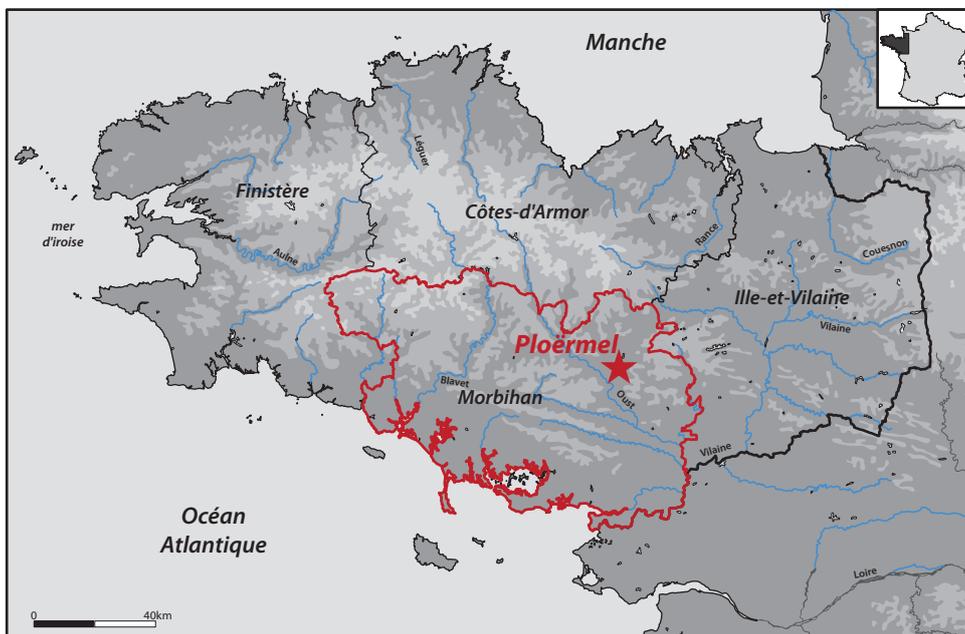
Notice scientifique

L'opération de diagnostic réalisée sur les places de l'Eglise, d'Armes et de Lamennais à Ploërmel fait suite à deux arrêtés portant prescription de diagnostic archéologique préalable à la réalisation d'aménagements de voiries et de réfection des réseaux. L'opération a été réalisée sur 10 jours, du 20 septembre au 1 octobre 2021. L'unique tranchée ouverte place de l'Eglise a permis de valider la présence des vestiges d'une tour de l'enceinte, contemporaine de l'église Saint-Armel, désaffectée à l'époque Moderne et occupée par un débit de boisson à la fin du XIXe siècle. La présence de sépultures de ce côté de l'église n'a pu être vérifiée. Les deux sondages ouverts Place de Lamennais livrent également des vestiges archéologiques, dont les plus anciens restent non datés. Des constructions maçonnées sont édifiées à l'époque moderne, correspondant à un faubourg, sans doute en lien avec le couvent des Carmes, proche. Une partie des constructions est arasée avant l'établissement du cadastre en 1828. De même, des terrassements importants sont entrepris pour l'établissement de la place d'Armes qui semble occuper une assiette plus large que l'ancien fossé de la ville. C'est du moins ce que laisse supposer le décaissement du rocher qui sert d'assise à la voirie dans le sondage pratiqué sur cette place.

État du site

A l'issue de l'opération et conformément au souhait de l'aménageur, le site a été intégralement remblayé.

Localisation de l'opération



Arrêté de prescription


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Poste : 02 99 84 59 00
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr
Réf. : 2021/AMF/VC/225

COURRIER REÇU LE

2107
20 AVR. 2021

INRAP 80

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 16 avril 2021

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
355 77 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : prescription de diagnostic archéologique

Réf : PLOËRMEL (56)

Place Saint-Armel, place de l'Église, place Lamennais et place d'Armes

PJ : arrêté n° 2021-181

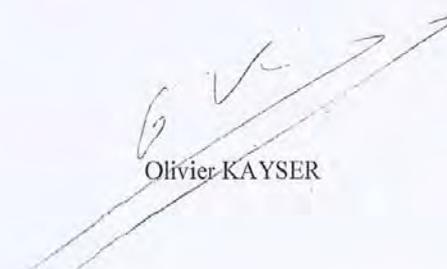
Je vous prie de trouver ci-joint l'arrêté portant prescription de diagnostic archéologique relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence.

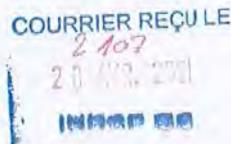
Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Commune de PLOËRMEL
BP 133
56804 PLOËRMEL Cedex

Le Département du Morbihan ayant un service archéologique habilité dispose d'un délai de quatorze jours pour faire connaître sa décision de réaliser le diagnostic. En conséquence, la présente notification ne vaut pas attribution du diagnostic archéologique.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2021-181 du 16 avril 2021

Service régional de
l'archéologie

ARRÊTÉ n° 2021-181 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 2 avril 2021 présentée par Monsieur Jean-Claude Jumel, adjoint au maire de PLOËRMEL, relatif au projet de redynamisation du centre-ville de PLOËRMEL, commune de PLOËRMEL(56), reçue par courriel à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 8 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les quatre places concernées sont situées dans le cœur historique de la ville, ancien cimetière médiéval, îlot d'habitation, tour et douves de l'enceinte urbaine ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : PLOËRMEL

Lieu-dit : Place Saint-Armel, place de l'Eglise, place Lamennais et place d'Armes

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 1 290 m², est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur maire de PLOËRMEL, au CD56 et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 16 avril 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataires :

Commune de PLOËRMEL BP 133, 56804 PLOËRMEL
CD 56
INRAP

Copie :

Préfecture du Morbihan



Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-181
portant prescription de diagnostic archéologique

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Région :	Bretagne
Département :	MORBIHAN
Commune :	PLOËRMEL
Lieu-dit :	Place Saint-Armel, place de l'Église, place Lamennais et place d'Armes
pétitionnaire:	commune de PLOËRMEL

Emprise du diagnostic archéologique : 1 290 m²

Contexte archéologique :

Le projet de redynamisation du centre-ville de PLOËRMEL concerne la réfection de quatre places situées dans le cœur historique de la ville. Les travaux prévus place St Armel et place de l'Église se situent aux abords immédiats de l'église St-Armel. La construction de cette église, début 14^e s., a nécessité l'élargissement du tracé sud de l'enceinte médiévale qui va donc englober le nouvel édifice et qui va aussi voir la création d'une nouvelle porte St-Nicolas donnant sur le cœur de l'église. Le cimetière paroissial, St-Thomas occupera tout l'espace entourant l'église. Les travaux prévus sur la place actuelle de l'église peuvent donc affecter à la fois l'ancien cimetière mais aussi l'ancienne courtine et les tours de la porte St-Nicolas. La place St Armel bordant la nef nord de l'église pourrait encore conserver aussi des sépultures de l'ancien cimetière tout comme des traces d'occupations antérieures à l'édification de l'église (premier tracé de l'enceinte ?).

La place Lamennais, hors les murs de la ville médiévale, est située au débouché d'un ancien faubourg médiéval (ancienne rue de l'hôpital) devait être occupé anciennement par un îlot d'habitations. Enfin la place d'Armes reprend le tracé des douves de l'enceinte urbaine. Elle a été établie en 1755 à l'emplacement de l'ancien jeu de paume.

Compte tenu de ces éléments un diagnostic archéologique est prescrit en préalable au projet.

Objectifs :

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (étude documentaire, descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

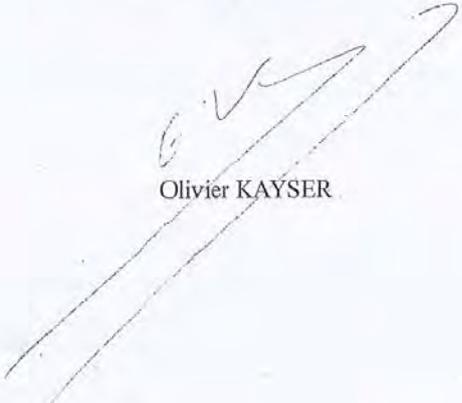
Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu urbain (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

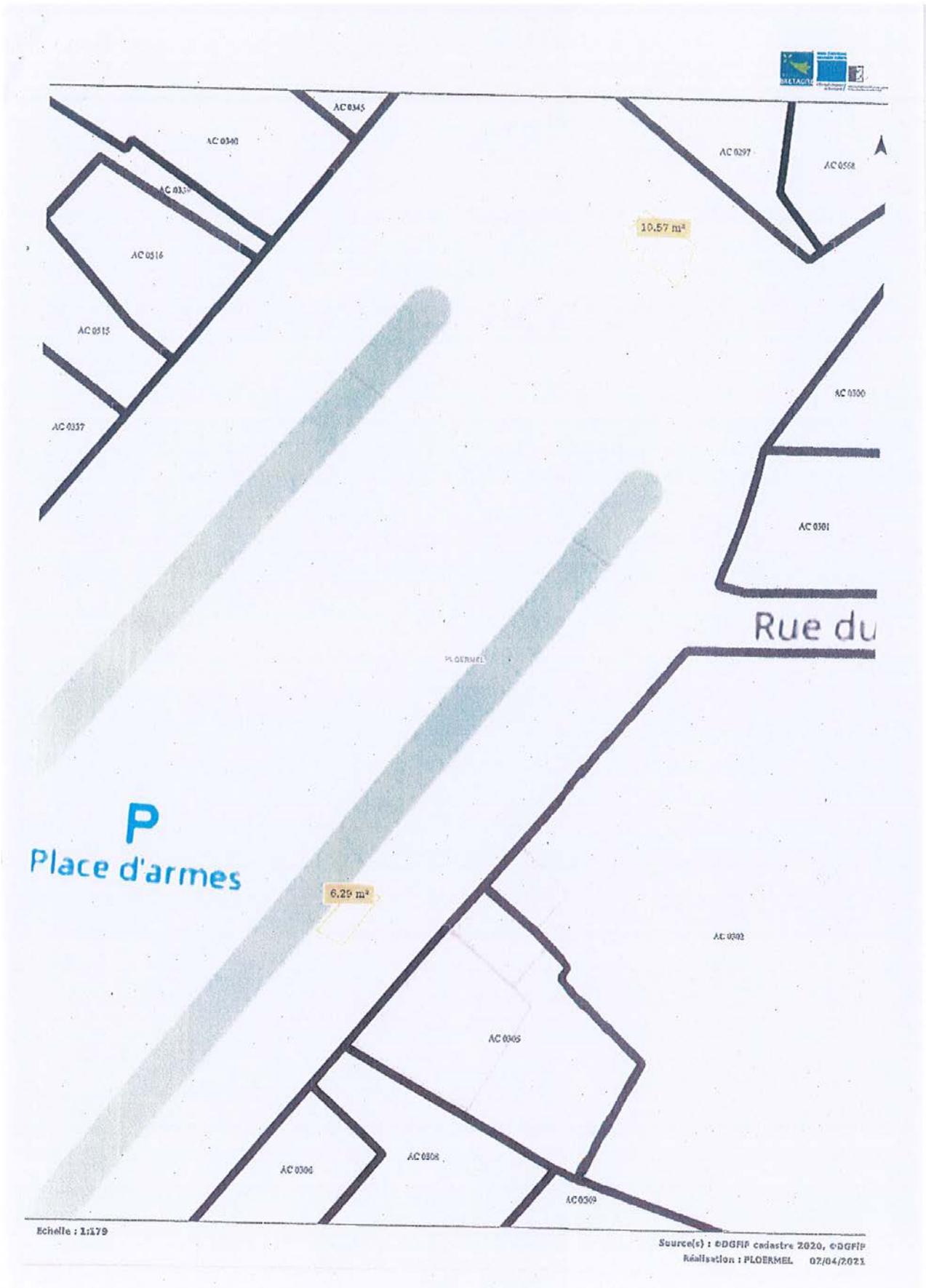
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

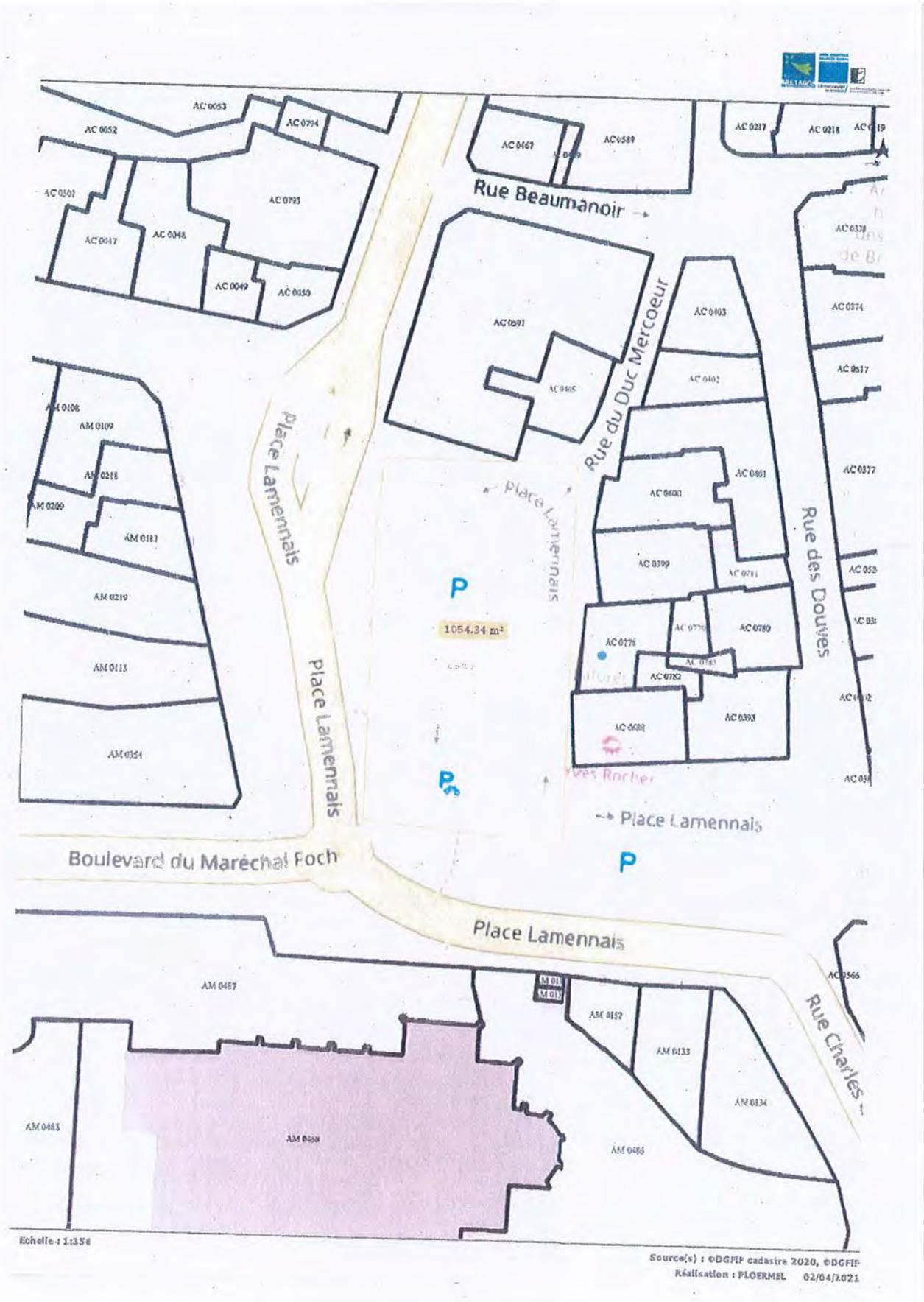
Fait à Rennes, le 16 avril 2021

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
le Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



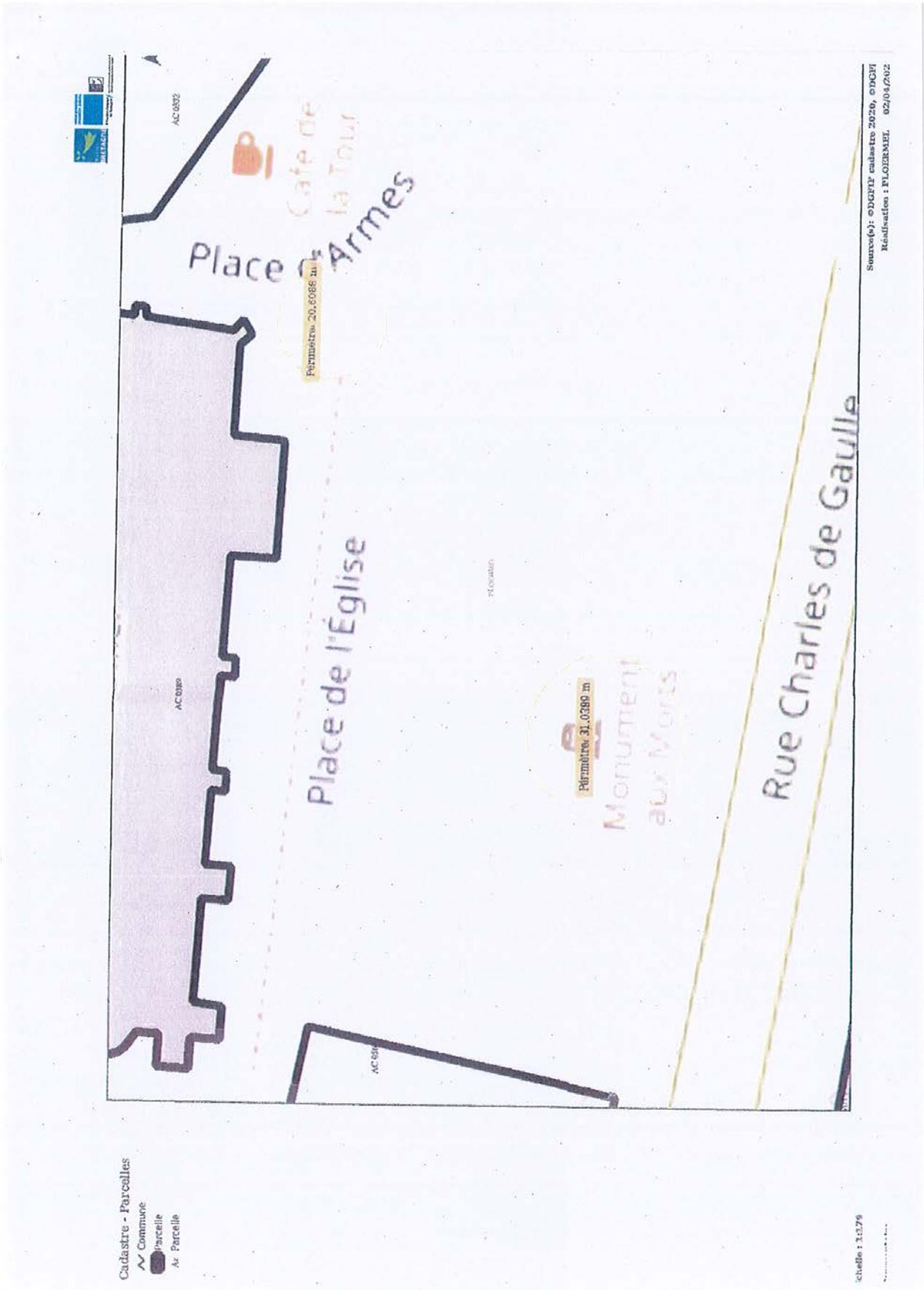




Cadastre - Parcelles
▲ Commune
■ Parcelles Edigeo récentes
□ Parcelle
▲ Parcelle

Source(s) : © DGFiP cadastre 2020, © DGFiP
Réalisation : PLOERMEL 08/04/2021

échelle : 1:358
numérisation :





Service régional
de l'archéologie

Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Poste : 02 99 84 59 00
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr
Réf. : 2021/AMFVC/255

Direction Régionale
des Affaires Culturelles

Rennes, le 4 mai 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : attribution de diagnostic archéologique

REF. :

Département : Morbihan
Commune : PLOËRMEL

Localisation :

Place Saint-Armel, place de l'Église, place Lamennais et place d'Armes
Arrêté : 2021-181



Conformément à l'article R.523-29 du code du patrimoine, il vous est attribué la réalisation du diagnostic relatif à l'opération rappelée ci-dessus en référence, le Département du Morbihan n'ayant pas souhaité réaliser cette opération.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie



Yves MENEZ

Arrêté de prescription modificatif


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional
de l'archéologie
Affaire suivie par
Anne-Marie FOURTEAU
Poste : 02 99 84.59.00
anne-marie.fourteau@culture.gouv.fr
Réf. : 2021/AMF/VC/383

COURRIER REÇU LE
23 AOÛT 2021
INRAP 66

D38668

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 6 août 2021

Le Conservateur régional de l'archéologie
à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 CESSON SEVIGNE cedex

Objet : arrêté de prescription de diagnostic archéologique - modificatif

Réf. :
PLOËRMEL (56) redynamisation du centre-ville

PJ : arrêté n° 2021-310

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté n° 2021-310 portant modification de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 2021-181 du 16 avril 2021.

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2021-310 du 16 août 2021

**ARRÊTÉ n° 2021-310 modifiant l'arrêté n° 2021-181 du 16 avril 2021
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande anticipée de prescription archéologique préventive en date du 2 avril 2021 présentée par Monsieur Jean-Claude Jumel, adjoint au maire de PLOËRMEL, relatif au projet de redynamisation du centre-ville de PLOËRMEL, commune de PLOËRMEL(56), reçue par courriel à la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 8 avril 2021 ;

VU l'arrêté n° 2021-181 du 16 avril 2021 portant prescription de diagnostic archéologique ;

VU la réunion qui s'est tenue sur place le 11 août 2021, en présence de Monsieur Jean-Claude Jumel, adjoint au maire de PLOËRMEL des services techniques de la ville, et d'un représentant de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie ;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de réaliser des tranchées de diagnostic sur deux secteurs en raison de la forte présence de réseaux souterrains d'eau et électricité, les diagnostics prévus sous le monument aux morts Place de l'Église et place St Armel sont annulés. Les autres secteurs à diagnostiquer sont maintenus : Place de l'Église angle nord-est, Place Laménais, et Place d'Armes ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1 de arrêté de diagnostic archéologique n° 2021-181 du 16 avril 2021 est modifié comme suit :

Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : MORBIHAN

Commune : PLOËRMEL

Lieu-dit : place de l'Église, place Lamennais et place d'Armes

Emprise : 1 050 m²

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 20021-181 du 16 avril 2021 demeurent inchangées.

Article 3 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Jean-Claude Jumel, adjoint au maire de PLOËRMEL et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 16 août 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
Monsieur Jean-Claude Jumel, adjoint au maire de PLOËRMEL
INRAP

Copie :
Préfecture du Morbihan



**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-310
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Région :	Bretagne
Département :	MORBIHAN
Commune :	PLOËRMEL
Lieu-dit :	place de l'Église, place Lamennais et place d'Armes
pétitionnaire: commune de PLOËRMEL	

Emprise du diagnostic archéologique : 1 050 m²

Contexte archéologique :

Le projet de redynamisation du centre-ville de PLOËRMEL concerne la réfection de quatre places situées dans le cœur historique de la ville. Les travaux prévus place de l'Église se situent aux abords immédiats de l'église St-Armel. La construction de cette église, début 14^{es}, a nécessité l'élargissement du tracé sud de l'enceinte médiévale qui va donc englober le nouvel édifice et qui va aussi voir la création d'une nouvelle porte St-Nicolas donnant sur le chœur de l'église. Le cimetière paroissial, St-Thomas occupera tout l'espace entourant l'église. Les travaux prévus sur la place actuelle de l'église peuvent donc affecter à la fois l'ancien cimetière mais aussi l'ancienne courtine et les tours de la porte St-Nicolas.

La place Lamennais, hors les murs de la ville médiévale, est située au débouché d'un ancien faubourg médiéval (ancienne rue de l'hôpital) devait être occupé anciennement par un îlot d'habitations. Enfin la place d'Armes reprend le tracé des douves de l'enceinte urbaine. Elle a été établie en 1755 à l'emplacement de l'ancien jeu de paume.

Compte tenu de ces éléments un diagnostic archéologique est prescrit en préalable au projet.

Objectifs :

D'une manière générale, il conviendra de mettre en évidence, de dater et de caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement.

Le rapport de diagnostic devra donc s'attacher à apporter tous les éléments (étude documentaire, descriptions précises, diagrammes, plans, planches de mobilier, photographies...) permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation, ou leur sauvegarde par l'étude, puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu urbain (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies devront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour. Des sondages manuels pourront être effectués pour préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 16 août 2021

Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
le Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Projet de diagnostic

Le Directeur-adjoint scientifique et technique



Ref : MB/TA/EC/2021/1463

Affaire suivie par :
Michel-Alain Baillieu
Directeur-adjoint scientifique et technique

Tél. : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50
Mail : michel-alain.baillieu@inrap.fr

LRAR n° 1A 170 998 5162 8

Objet : projet de diagnostic de l'opération dénommée
« PLOËRMEL (56), PLACE SAINT-ARMEL, PLACE DE
L'ÉGLISE »

Opération : D138668 – Arrêté n° 2021-181

Monsieur le préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
A l'attention du Conservateur régional de
l'Archéologie
Avenue du Professeur Charles Foulon
35700 Rennes

Cesson-Sevigné, le 10/06/2021

Conformément à l'article R. 523-30 du code du patrimoine, je vous transmets en recommandé avec demande d'accusé de réception le projet de diagnostic rédigé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, indiquant les modalités de la mise en œuvre de votre prescription notifiée le 20 avril 2021 portant sur le diagnostic dénommé « PLOËRMEL (56), PLACE SAINT-ARMEL, PLACE DE L'ÉGLISE » sur la commune de Ploërmel dont la réalisation a été attribuée à l'Inrap selon notification du 7 mai 2021.

Mes services (Monsieur Michel-Alain Baillieu tél 02 23 36 00 40) sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier ce dossier.

Michel BAILLIEU

P.J. : projet de diagnostic

Direction interrégionale
Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
T. + 33 (0)2 23 36 00 40
F. + 33 (0)2 23 36 00 50
inrap.fr

Diagnostic archéologique D138668
PLOËRMEL (56), PLACE SAINT-ARMEL, PLACE DE L'ÉGLISE

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Ploërmel		
Lieu-dit	PLACE SAINT-ARMEL, PLACE DE L'ÉGLISE		
Cadastre	Ploërmel : NON CADASTRÉ		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2021-181	20-04-2021	1290 m ²	07/05/2021	10/06/2021
Modification					

Contexte actuel	Urbain	Contexte particulier	
Nature archéologique	Stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2021-181, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

A définir ultérieurement

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	4 jours
Technicien	8 jours	
Spécialiste (Anthropologue)	3 jours	3 jours

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles		
Tractopelle	3 jours	2 jours

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	5 jours	5 jours
Technicien	10 jours	4 jours
Dessinateur		5 jours
Spécialiste (Anthropologue)	5 jours	5 jours
Spécialiste (Autres)		7 jours
Topographe	3 jours	2 jours

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles		
Tractopelle	3 jours	2 jours

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
9 jours	9 jours	Septembre 2021

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu 

Arrêté de désignation



Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER REÇU LE
4353
23 AOÛT 2021
INRAP 66

Arrêté n° 2021-317 du 16 août 2021

Arrêté n° 2021-317 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-310

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2021-181 du 16 avril 2021 portant prescription de diagnostic archéologique à réaliser à PLOËRMEL, place de l'Église, place Lamennais et place d'Armes (56) ;

VU l'arrêté n° 2021-310 du 16 août 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-181 du 16 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Laurent BEUCHET (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-310, n° d'opération : 6031.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Laurent BEUCHET.

Fait à Rennes, le 16 août 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie


Olivier KAYSER

Destinataire :
M. Laurent BEUCHET

Copie :
Inrap
Commune de PLOËRMEL

II. Résultats

1. Présentation

L'opération de diagnostic réalisée sur les places de l'Eglise, d'Armes et de Lamennais à Ploërmel fait suite à deux arrêtés portant prescription de diagnostic archéologique préalable à la réalisation d'aménagements de voiries et de réfection des réseaux. Les objectifs du diagnostic et ses principes méthodologiques, précisés en annexe de l'arrêté de prescription, visent à « mettre en évidence, dater et caractériser l'ensemble des vestiges conservés dans l'emprise du projet d'aménagement ».

L'opération a été précédée d'une réunion préparatoire sur site avec les aménageurs, permettant de prendre note des différentes contraintes liées au site et à la présence de nombreux réseaux enterrés. L'implantation de trois zones d'investigation a été définie en fonction des différentes contraintes (fig. 1). La zone située place de Lamennais a dû être modifiée après réception des plans de réseaux dans le cadre de la DICT, en raison du passage d'une alimentation de l'éclairage public.

L'opération a été réalisée sur 10 jours, du 20 septembre au 1 octobre 2021. Elle a mobilisé le responsable d'opération et un technicien de fouille.

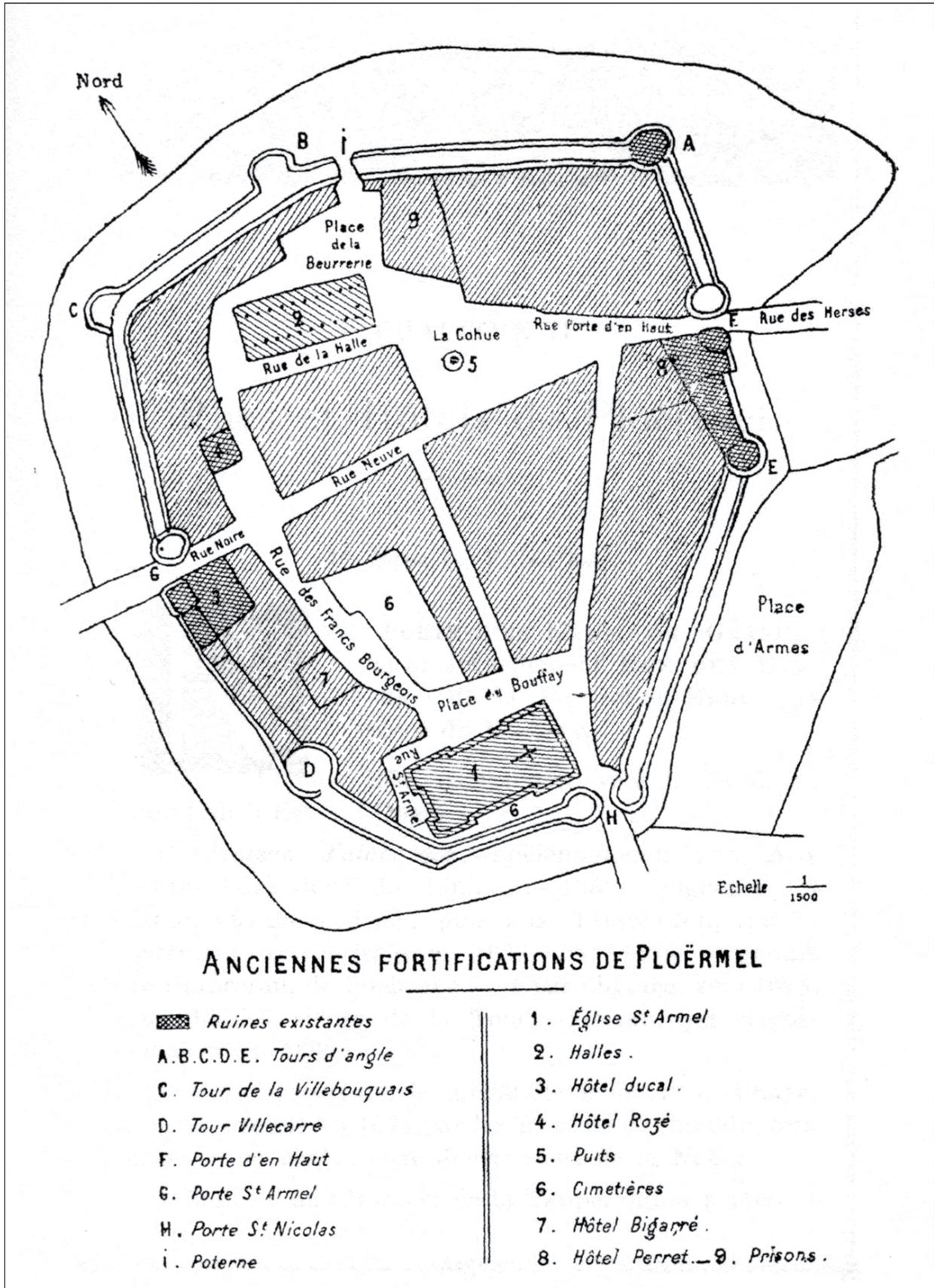


Fig. 1 Reconstitution de la ville close par X. de Bellevue (Bellevue 1915 : 16)

2. Contexte géographique et historique

La ville de Ploërmel est située au centre-est de la Bretagne, dans une région de faibles reliefs où les altitudes moyennes avoisinent 80 m à 100 m. Cette zone appartient au domaine géologique centre armoricain, composé essentiellement de schistes briovériens. Plus localement, la ville de Ploërmel se développe sur des siltites fines à aspect lustré, verdâtres (briovérien, faciès type 3), parfois exploitées en ardoisières au sud de la ville (Thomas *et al.* 2004 : 30). La ville apparaît dès le XI^e siècle, sous la domination des vicomtes de Porhoët qui y possèdent sans doute un château¹. Elle occupe une position stratégique, contrôlant l'accès depuis le vannetais vers le bassin rennais, aux confins des puissantes seigneuries de Josselin et Malestroit. Elle passe sans doute très tôt dans le giron ducal. Les ducs des maisons de Dreux comprennent très vite l'intérêt de la place. C'est à Ploërmel que Jean I^{er} réunit au milieu du XIII^e siècle la *plenaria curia* avant son départ pour la croisade. Jean II y convoque l'ost ducal en 1294. Il est enterré dans l'église du couvent des Carmes qu'il a fondé en 1272. Son fils Jean III y sera également inhumé en 1341.

La ville est certainement fortifiée dès cette époque, puisqu'elle subit deux sièges durant la guerre de succession (1341-1364), par Charles de Blois en 1342, puis par le roi d'Angleterre en 1346. Cette enceinte est aujourd'hui en grande partie disparue. Elle a fait l'objet de deux études, la première au début du XX^e siècle par Xavier de Bellevue, puis un siècle plus tard par l'architecte Léonard Goas-Straaijer (fig. 1 et 2). Ces ouvrages mentionnent la ruine importante de l'enceinte au XVIII^e siècle, qui est progressivement détruite. On retient notamment la destruction des parties situées près du chevet de l'église en 1752, des portes d'En Bas (1764) et d'En Haut (1778) ainsi que le comblement des fossés en 1784. On note sur le plan livré par L. Goas-Straaijer (fig. 2) la mention de la création de la place d'Armes sur l'ancien fossé dans les années 1750, ainsi que la destruction de la tour situé au sud du chevet en 1901. Celle-ci marque la nouvelle porte Saint-Nicolas, partiellement détruite dès le milieu du XVIII^e siècle. Cette portion d'enceinte forme un net décrochement vers le sud, pour l'agrandissement ou la construction de l'église Saint-Armel. Celle-ci a été presque totalement reconstruite au début du XVI^e siècle, mais conserve quelques éléments datables du XV^e siècle, notamment la chapelle du Crévy, au nord du chevet (Barrié et Dufief-Moriez : 143).

1. Nous reprenons ici l'étude présentée par Pierre Poilpré en introduction du rapport de diagnostic de la place du tribunal (Le Boulanger 2019)

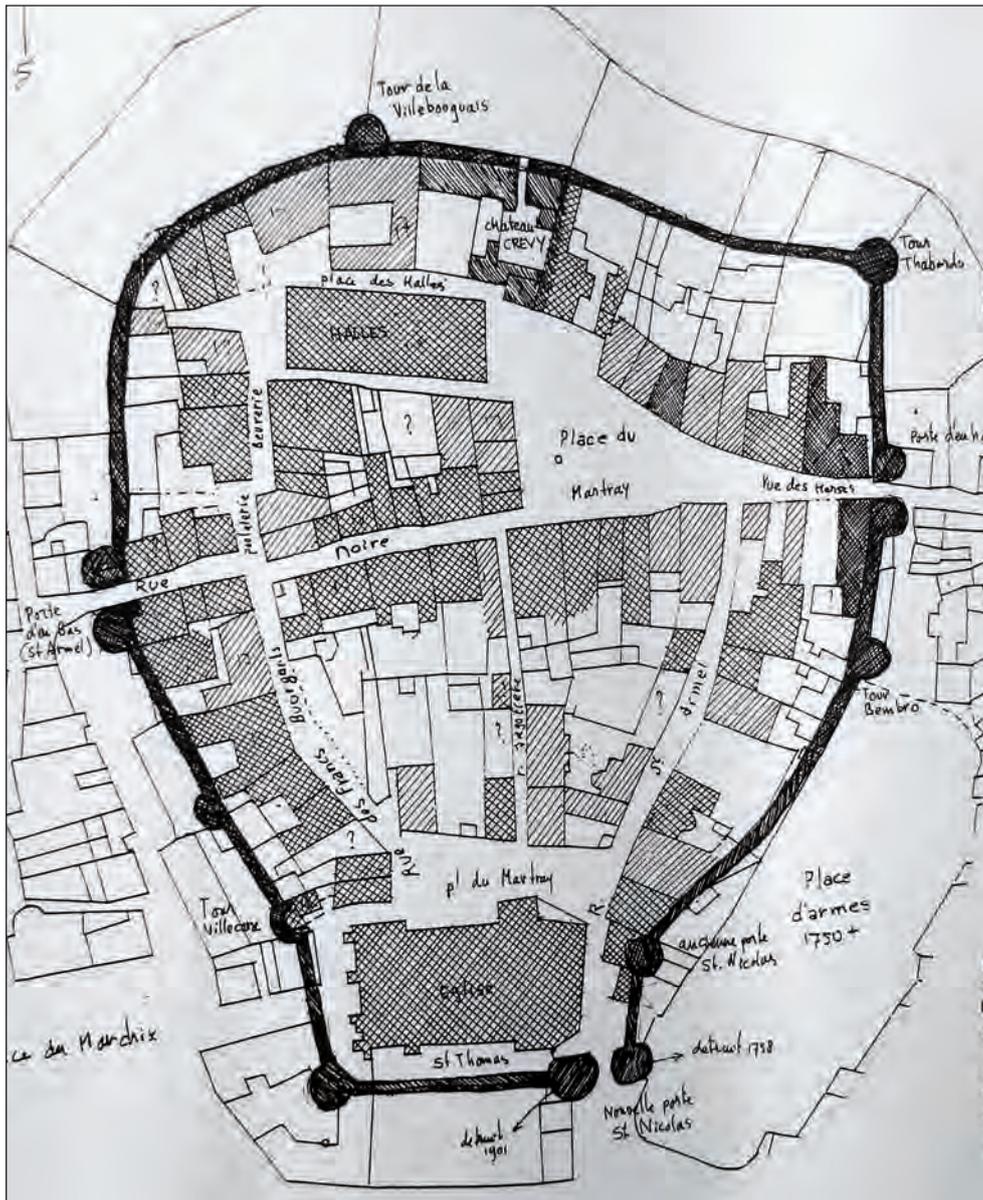


Fig. 2 Reconstitution de la ville close par L. Goas-Straijijer.

© Goas-Straijijer 200, np

3.2. Zone 1, place de l'Eglise

3.2.1 Description et analyse des vestiges

Le sondage de la place de l'église a été positionné sur le tracé supposé de l'ancienne enceinte, qui est matérialisé au sol par une chaînette de pavés de granit (fig. 4).

Ce sondage a dû être diminué vers l'est en raison de la présence d'un réseau d'éclairage public. Les terrassements ont consisté en l'enlèvement de la dalle de béton, préalablement découpée. Il recouvre des remblais hétérogènes, composés de matériaux brûlés (terre rubéfiée, plaquettes de schiste, mêlé de très nombreux fragments de verre de bouteille, de fragments de plaques de marbre et de divers éléments de mobilier et de décors de métaux divers (alliages ferreux, alliages cuivreux, étain et/ou zinc, etc. US 1001, fig. 5). Il apparaît plus charbonneux et riche en mobilier à sa base. Il recouvre également partiellement une maçonnerie de dalles de schiste, liées au mortier de terre, dont le parement parallèle à la tranchée a été dégagé sur près de 4 m (US 1000). Seul son parement sud a été reconnu et son épaisseur dépasse 0,70 m, au-delà de l'emprise du sondage au nord. Elle se prolonge également à l'est hors de l'emprise, mais semble perturbée par le passage de réseaux électriques.



Fig. 4 Vue de la zone 1 depuis l'est, en cours de fouille. On note le marquage au sol de l'emprise supposée du rempart.

© L. Beuchet, Inrap

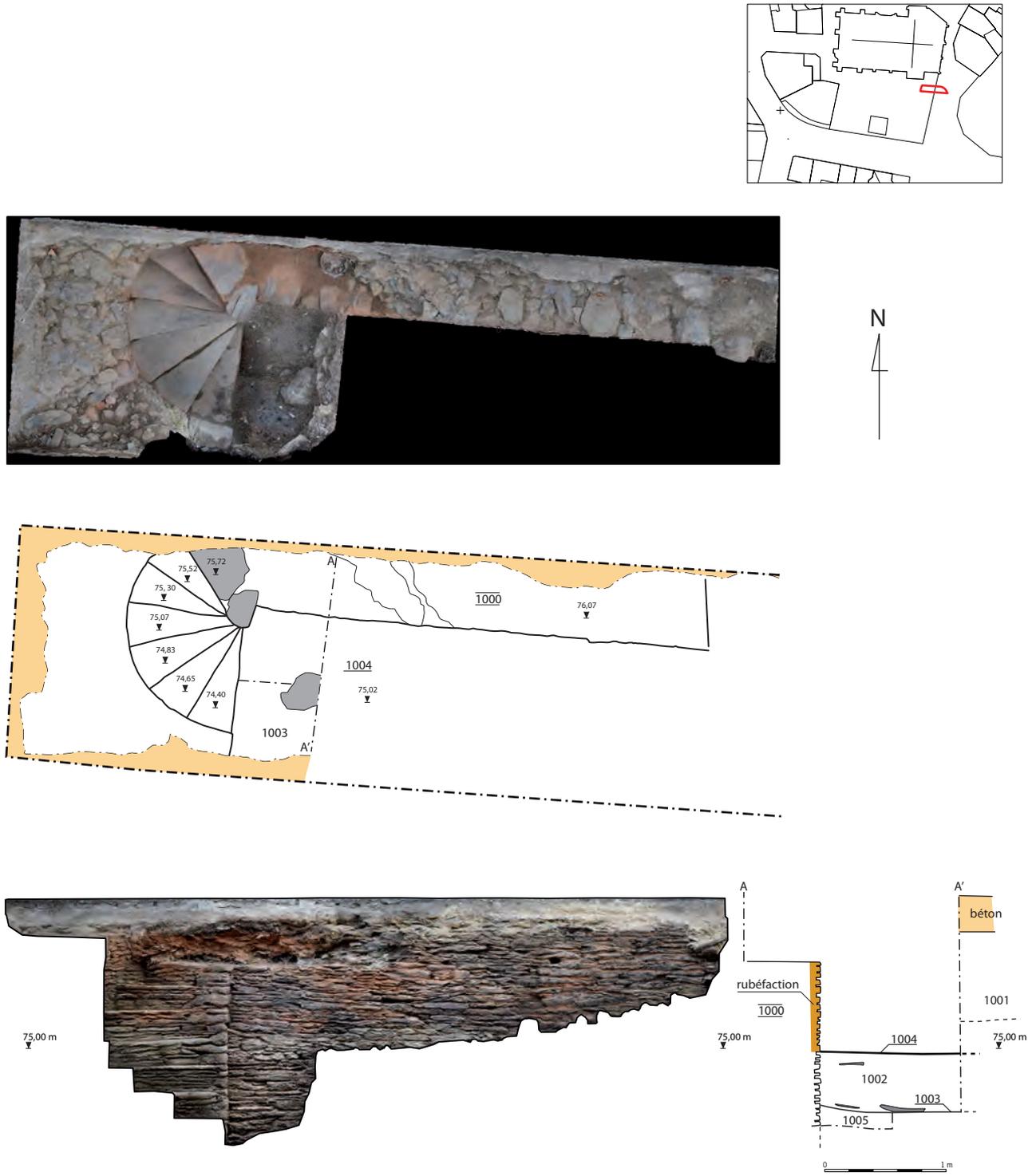


Fig. 5 Levés orthophotographiques en plan et élévation, plan et coupe des vestiges de la zone 1.

© P. Boulinguez et L. Beuchet, Inrap

A l'ouest, la maçonnerie forme un escalier en vis dont 7 marches sont conservées (fig. 6). Leur hauteur varie de 0,19 m à 0,25 m, pour une largeur de 0,80 m. L'escalier s'enroule autour d'un noyau maçonné en schiste. La surface supérieure de chaque marche est formée d'une unique dalle, également en schiste. La construction montre une très grande homogénéité, et semble donc avoir été construite d'un jet. La position de l'escalier, et notamment son débouché à la base de la construction, indique un retour de celle-ci vers le sud, à l'équerre de la maçonnerie 1000. La maçonnerie se poursuit également vers l'ouest, hors de l'emprise d'étude.

Fig. 6 Zone 1, vue de l'escalier à l'issue de la fouille, depuis l'est.

© L. Beuchet/Inrap



Le remblai 1001, épais de 1 m environ, recouvre un sol de terre battue (US 1004). Celui-ci se poursuivait vers l'ouest jusqu'au niveau de la quatrième marche de l'escalier, à l'altitude de 75 m environ. Il s'est formé en surface d'un remblai composé de nombreuses dalles de schiste et d'argile, sans aucun élément brûlé ou carbonisé (US 1002, fig. 7). Ce remblai, épais de 0,50 m environ, recouvre un nouveau sol de terre battue, situé au niveau de la première marche à l'altitude de 74,5 m environ (US 1003). Il s'est formé en surface d'un remblai composé d'argile essentiellement, mêlée de petits éclats de schiste, qui n'a été reconnu que sur une faible surface et une faible profondeur (0,20 m environ, US 1005). Ce remblai est présent jusqu'au pied de la maçonnerie 1000 contre laquelle il s'appuie. A la base de celle-ci, la fouille a mis en évidence des vides importants, caractéristiques d'une fondation en tranchée comblée de blocs, à l'altitude de 74,20 m environ. La base de la fondation n'a pas été reconnue.

Fig. 7 Zone 1, vue des remblais mis au jour à la base de la stratigraphie. On note la différence dans la composition du remblai lié à la construction de la tour, exempt d'éléments de gros modules de schiste mais riche en éclats de la taille avant mise en œuvre des dalles, et le remblai lié à la destruction des parties hautes de la tour. La mire est posée sur le sol aménagé en surface de ces remblais. A droite, on note la succession d'éléments brûlés et de charbons, liés à l'incendie de la fin du XIXe siècle.

© L. Beuchet, Inrap



3.2.2 Datation et interprétation

Aucun mobilier ne permet de dater la construction de la maçonnerie 1000, le remblai 1005, sans doute lié à sa mise en œuvre, apparaissant stérile. Toutefois, les vestiges dégagés restent tout à fait compatibles avec l'hypothèse posée par L. Goas-Straiijer de la présence d'une tour de l'enceinte urbaine à cet endroit, d'autant qu'elle est documentée par des photographies anciennes, notamment celles réalisées en 1888 par Médéric Mieusement dans le cadre de ses reportages pour la Commission des Monuments historiques (fig. 8). La construction de cette enceinte ne peut être que contemporaine de celle de l'église Saint-Armel, au plus tôt au début du XVe siècle. Le sol de terre battue 1003 correspond à celui de la salle basse de la tour, desservi par un escalier construit à la jonction de celle-ci avec la courtine. Le mur 1000 marque la gorge de la tour qui montrait un plan en demi-cercle ou en fer à cheval. L'espace situé à l'arrière permettait d'accéder à l'église par une venelle entre celle-ci et l'enceinte, comme l'indiquent les portes ouvertes dans le sanctuaire de ce côté. La présence éventuelle d'un cimetière ne peut être vérifiée.

Fig. 8 Le café de la Tour, photographié en 1888 par M. Mieusement.

© Médiathèque du Patrimoine, APMH0002168



Un élément de décor de verre rehaussé d'or a été trouvé sur le sol 1003, montrant une circulation sur celui-ci au moins jusqu'à l'extrême fin du XVI^e siècle (*cf. infra* étude de F. Labaune-Jean). Le remblai 1002 qui le surmonte est composé des matériaux de construction de la maçonnerie, rejetés dans la cave. L'absence de grandes dalles de schiste dans les déblais montre une récupération probable de celles-ci, correspondant à l'arasement volontaire des étages supérieurs de la tour, sans doute dans les premières décennies du XVII^e siècle. Un nouveau sol est alors aménagé en surface des remblais, et la salle basse est utilisée comme cave de la tour démilitarisée. Celle-ci sert encore à la fin du XIX^e siècle, lorsque la tour est occupée par un café, comme le montrent les innombrables bouteilles brisées présentes dans le remblai 1001. Ce café est incendié à la fin du siècle (en 1898 d'après les éléments fournis oralement par plusieurs personnes lors du sondage). Les décombres de l'incendie sont rejetés en comblement de la cave et la tour est dérasée au niveau du sol. Les nombreux éléments métalliques ou de marbre présents dans le remblai 1001 peuvent appartenir au mobilier du café (supports de luminaires, plateaux de tables, etc.). Signalons que l'actuel "Café de la Tour", situé à quelques mètres au nord-est du sondage, est appuyé contre une autre tour de l'enceinte urbaine, probablement plus ancienne, et correspondant au premier périmètre défensif. Sa position est notée sur le plan de L. Goas-Straiijer comme appartenant à l'ancienne porte Saint-Nicolas (*cf. fig.2*). Outre les vestiges visibles à l'intérieur de l'établissement, largement remaniés, on note la présence d'une élévation importante conservée à l'est, dans le passage vers la place du Martray. (*fig.9*)

Fig. 9 La tour de l'ancienne porte Saint-Nicolas, vue depuis le passage vers la place du Martray.
© L. Beuchet/Inrap



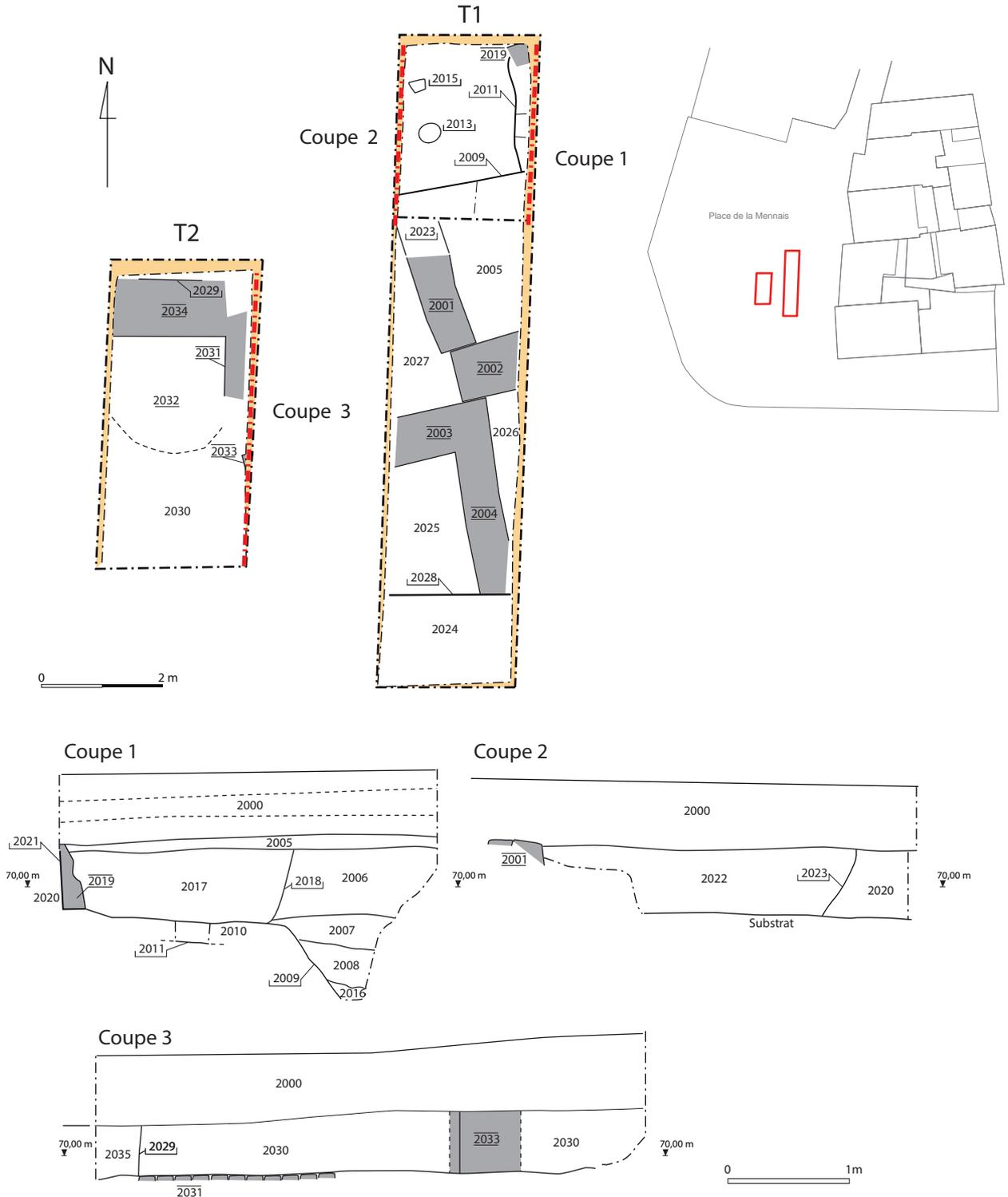
3.3 Zone 2, place de Lamennais

3.3.1 Description et analyse des vestiges

Le sondage de la place de Lamennais a pour but de reconnaître d'éventuels vestiges de faubourgs, en périphérie immédiate de la ville et du couvent des Carmes. L'implantation initiale d'un unique sondage a dû être réexaminée en raison de la présence d'un réseau électrique. Il a été décidé d'implanter deux tranchées parallèles, pour une superficie équivalente (fig. 10).

Fig. 10 Zone 2, plan et coupes stratigraphiques des vestiges.

© L. Beuchet/Inrap



La première tranchée (notée T1) est longue de 11 m et large de 2,50 m environ. La mise au jour de trois niveaux successifs de voirie, d'une épaisseur totale de 0,50 m, a considérablement ralenti la progression du décapage. La seconde tranchée (T2) a par conséquent été réduite et implantée en fonction de l'organisation des vestiges mis au jour dans la tranchée 1. Elle est longue de 5 m pour une largeur de 2,50 m.

3.3.1.1 La tranchée 1

Des vestiges de constructions apparaissent immédiatement sous les niveaux de voirie et ont probablement été arasés lors de leur mise en œuvre. Leur nettoyage permet de reconnaître quatre maçonneries composées de dalles de schiste liées au mortier d'argile (fig. 11 et 12). Elles s'organisent selon deux axes orthogonaux, légèrement décalés au nord-est. Les deux maçonneries les plus au sud (US 2003 et US 2004) sont larges de semblent liées l'une à l'autre et forment l'angle l'une construction qui se développe vers le sud et l'ouest. Cette construction sert d'appui à des remblais, dont seule la surface a été reconnue, composés d'argile et de plaquettes de schiste bleu-vert (US 2025) ou de petits éclats de schiste vert (US 2026). L'ensemble semble coupé au sud par un creusement, dont le comblement de dalles de schistes mêlé d'argile marque la limite nord par une suite d'éléments verticaux (creusement US 2028 et comblement US 2024).



Fig. 11 Zone 2, vue générale de la tranchée 1 depuis le nord.

© L. Beuchet/Inrap



Fig. 12 Zone 2, vue générale de la tranchée 1, depuis le sud.

© L. Beuchet/Inrap

Au nord, les maçonneries 2001 et 2002 ne sont pas liées, et l'interruption de la maçonnerie 2002 marque un décrochement par rapport au nu de la maçonnerie 2001. Ces maçonneries servent d'appui à deux remblais, constitués de dalles et de fragments de schiste mêlés à une matrice argileuse (US 2027 et 2005). Ce dernier, peu épais, s'étend vers le nord jusqu'aux vestiges très dégradés de la maçonnerie 2019, conservés partiellement en limite du sondage. Cette maçonnerie, composée de dalles de schiste liées à l'argile, est construite dans une tranchée creusée dans un épais niveau de limon argileux verdâtre mêlé d'éclats de schiste, observé essentiellement en coupe au nord (US 2020, coupe 1, et **fig.13**). Il repose directement sur le substrat composé de schiste vert, altéré, qui apparaît à l'altitude de 69,75 m environ. La maçonnerie 2001 a également été épierrée au nord. Sa tranchée de fondation reste toutefois visible dans la coupe 2 à l'ouest du sondage (**fig. 14**). La dégradation des vestiges bâtis dans cette zone a permis la poursuite des terrassements jusqu'au substrat. Ainsi sont apparus une suite de niveaux archéologiques, recouverts par le remblai 2005 (coupe 1, **fig. 15**). Ils se composent d'un premier remblai composé de schiste bleu-vert, mêlé à une matrice argileuse orangée (US 2006), puis d'un remblai de schiste mêlé d'argile brune (US 2007) qui recouvre un remblai composé de schiste violacé, mêlé d'argile brune (US 2008), puis un remblai de blocs de schiste plus imposants mêlés d'argile brune (US 2016). Ces deux derniers comblent un creusement dans le substrat de schiste vert, dont seul le bord nord a été mis au jour, et dont on ignore l'extension et la profondeur (US 2009). Les remblais supérieurs 2006 et 2007 sont eux-mêmes recoupés par un creusement assez peu profond, qui semble avoir également détruit la maçonnerie 2019 (US 2018). Il est comblé par un remblai de limon argileux orangé, mêlé de nombreuses dalles de schiste bleu (US 2017). Signalons enfin la présence en fond de fouille de trois creusements qui entaillent le schiste. Deux fosses de petites dimension, sont assimilables à des fondations de poteau. La première, au sud, est grossièrement circulaire, d'un diamètre de 0,40 m et profonde de 10 cm environ (US 2013). La seconde est quadrangulaire, de 0,25 m de côté environ, et n'est profonde que de 5 cm (US 2014). Leur comblement, identique, se compose de limon argilo sableux, brun. A l'est, le bord occidental d'un creusement a été mis au jour. Il présente une paroi abrupte, et un fond plat, à une profondeur de 0,15 m environ (US 2011). On ignore son extension. Il est comblé de limon argileux brun, mêlé de schiste.

Fig. 13 Zone 2, tranchée 1, vue de la maçonnerie 2019. On note sa tranchée de fondation et les vestiges de mortier d'argile jaune collés contre sa paroi.

© L. Beuchet/ Inrap



Fig. 14 Zone 2, tranchée 1, vue de la coupe 2 et des fondations de poteau 2013 et 2015.

© L. Beuchet/Inrap



Fig. 15 Zone 2, tranchée 1, vue de la coupe 1 et des creusements 2009 et 2011.

© L. Beuchet/Inrap



3.3.1.2 La tranchée 2

Cette tranchée a mis au jour une importante épaisseur de remblais de dalles de schiste bleu mêlé d'argile (US 2030), qui recouvre des vestiges de construction très arasés (US 2031 et 2034). La maçonnerie 2034 est large de près de 1 m (fig. 16). Elle est constituée de dalles de schiste bleu et de schiste vert, liés au mortier d'argile et semble être liée à la maçonnerie 2031, très dégradée, dont on ignore l'épaisseur. Ces deux constructions semblent construites dans une tranchée creusée dans un remblai de limon argileux brun (tranchée 2029 et remblai 2035). L'espace délimité par ces deux maçonneries est tapissé par un remblai d'argile mêlé de petits éclats de schiste, pouvant former un sol de terre battue (US 2032). L'ensemble a été arasé avant d'être recouvert par le remblai 2030, qui marque donc la destruction des maçonneries.

Ce remblai s'appuie à l'est contre un angle de maçonnerie mis au jour par un effondrement de la paroi orientale du sondage (US 2033, fig. 17). Cet angle, conservé sur trois assises appareillées en besace, semble marquer l'extrémité orientale de la maçonnerie 2003, mise au jour dans la tranchée 1, et son retour vers le sud, parallèle à la maçonnerie 2004.

Fig. 16 Zone 2, tranchée 2, vue des maçonneries 2031 et 2034, et du sol 2032 qui leur est lié.

© L. Beuchet/Inrap



Fig. 17 Zone 2, tranchée 2, vue de la coupe 3

© L. Beuchet/Inrap

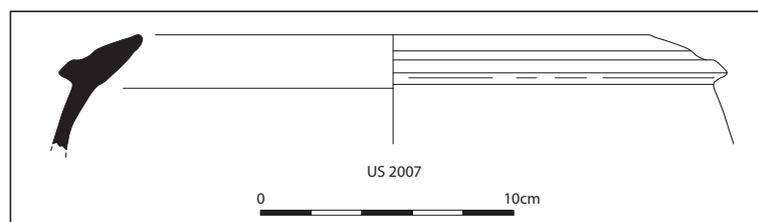


3.3.2 Datation et interprétation

Les remblais fouillés dans les deux tranchées de la zone 2 livrent un mobilier céramique relativement abondant (environ 80 tessons), mais fragmenté et parmi lequel les éléments de discrimination sont peu nombreux. Les pâtes sont assez hétérogènes, de la terre cuite, parfois grésée, à la faïence recouverte d'émail blanc ou vert d'eau. Les formes sont peu nombreuses, se limitant à des lèvres larges, en collerette rentrante. L'ensemble livre un faciès de l'époque Moderne à Contemporaine (**fig.18**).

Fig. 18 Mobilier céramique de la zone 2.

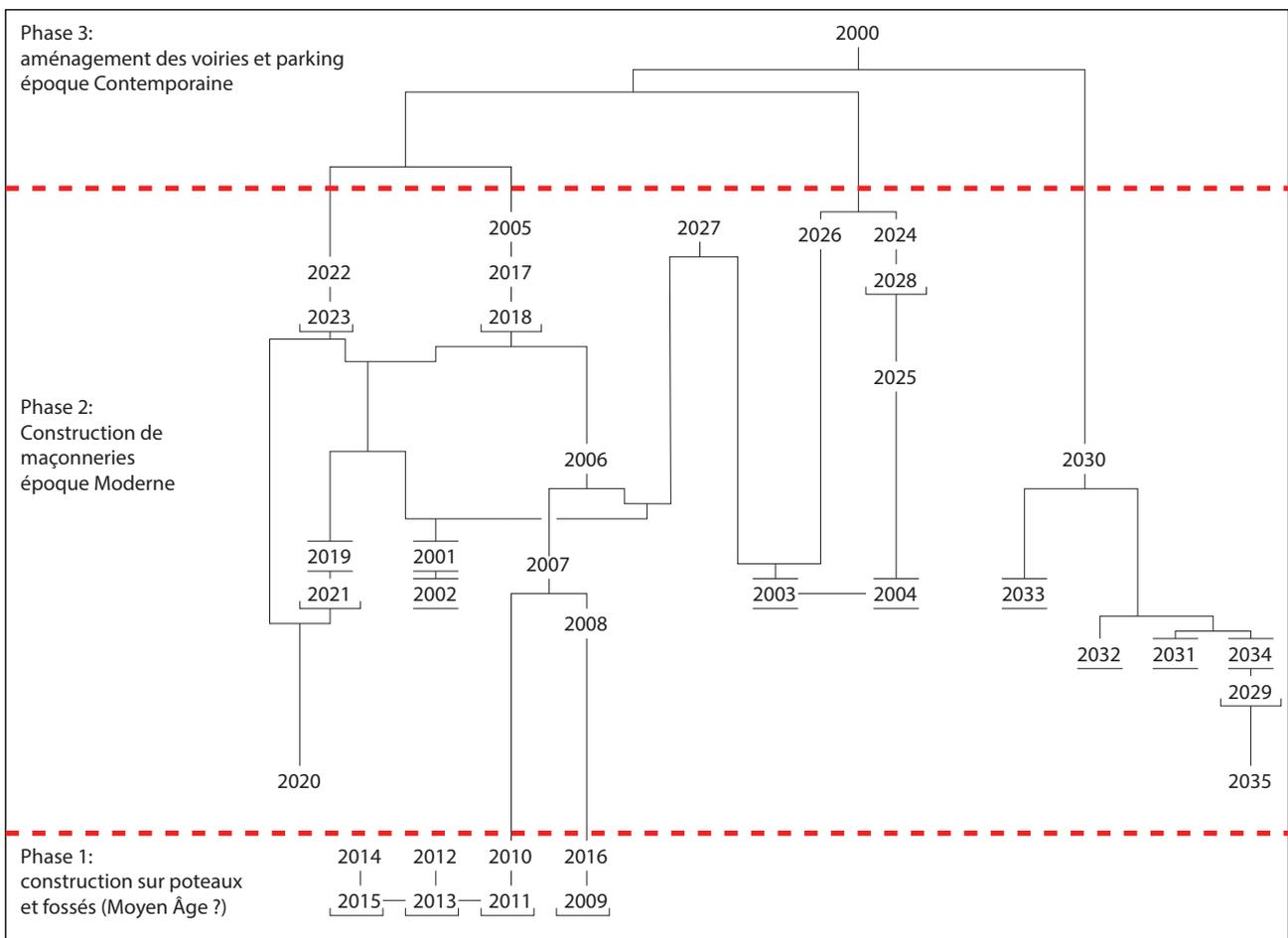
© P. Pihuit/Inrap



Trois monnaies ont été recueillies, dans les remblais 2006, 2007 et 2030. Elles ont toutes été frappées dans la première moitié du XVII^e siècle, fixant le terminus des remblais correspondant à cette époque au plus tôt (*cf. infra* identification par P.-A. Besombes). Ces trois remblais peuvent être associés aux maçonneries mise au jour, sans qu'il soit possible d'en affiner la chronologie.

Ces constructions ne semblent pas avoir été construites d'un jet, comme le montre l'absence de liaison entre les maçonneries 2001, 2002 et 2003 dans la tranchée 1, ainsi que la disposition de l'angle 2033, probablement postérieur à l'ensemble formé par 2031 et 2034, associées au sol 2032 associé (fig. 19). On peut en revanche supposer que l'angle 2033 appartient au même ensemble que l'angle 2003-2004 mais au jour dans la tranchée 1. De même, la maçonnerie 2019 peut former un retour vers l'est de la maçonnerie 2001. On peut leur associer la construction 2002, malgré l'absence de liaison de cette dernière avec 2001. Un troisième groupe est

Fig. 19 Zone 2, diagramme stratigraphique et mise en phases chronologique des vestiges.



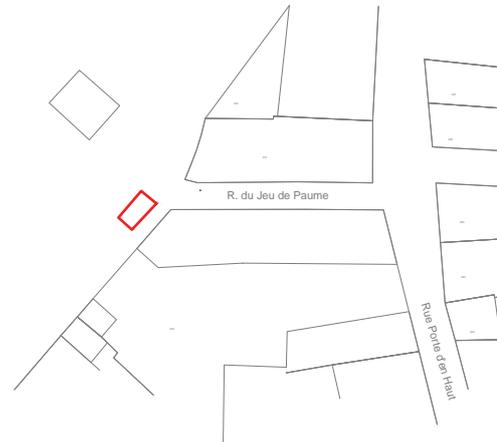
formé par l'angle 2031-2034 et son sol de terre battue. Cet ensemble de constructions succède à une occupation marquée par les creusements observés au nord de la tranchée 1. Cette interprétation est renforcée par l'examen du cadastre ancien. Malgré les déformations planimétriques de celui-ci, on peut attribuer l'ensemble le plus au sud à la construction cadastrée sous le n° 241, appartenant à un groupe de trois maisons bordant le sud de la Place Royale sous la Restauration. Les autres groupes ne sont pas représentés, ce qui tendrait à accréditer l'hypothèse de constructions plus anciennes, rasées pour l'aménagement de la place à l'emplacement d'un ancien faubourg.

3.4 Zone 3, Place d'Armes

Le dernier sondage a été réalisé en bordure orientale de la Place d'Armes, au pied de l'escalier menant à la rue du Jeu de Paume. Cette tranchée, longue de 4,60 m et large de 2,50 m, s'est avérée totalement stérile. Le substrat de schiste vert affleurant immédiatement sous les niveaux de grave de la voirie (fig.20).

Fig. 20 Zone 3, localisation et vue du sondage, depuis le sud-ouest.

© L. Beuchet/Inrap



3.5 Un jeu de paume ?

L'un des objectifs du sondage pratiqué Place d'Armes était de vérifier la présence éventuelle d'un jeu de paume, sur la foi du nom de la rue qui relie cette place à la rue de la Porte d'en Haut, toute proche. La découverte récente d'un jeu de paume complet à Rennes a révélé cette pratique très populaire dans les villes de l'Ancien Régime, et notamment aux XVII^e et XVIII^e siècles où ils se multipliaient (Esnault 2015). L'aménagement et l'architecture des salles répondent à des règles strictes, dictées par la pratique du jeu. Leurs dimensions avoisinent 30 m de long et 10 m de large, et leur construction associe soubassements maçonnés et étage en charpente, à claires-voies.

L'immeuble situé au n°4 de la rue du Jeu de Paume montre dans sa partie ouest des caractéristiques proches de celles énoncées ci-dessus. Les manques de l'enduit recouvrant la façade montrent une maçonnerie de schiste

formant le rez-de-chaussée et laissant apparaître le piédroit d'une ancienne baie (une porte probablement), tandis que l'étage semble être constitué d'un pan de bois, intégrant les trois fenêtres à carrées de bois, protégé par un enduit sur lattis (**fig. 21**). Signalons toutefois que les dimensions de ce bâtiment ne correspondent pas à celles d'un jeu de Paume, sauf à considérer que l'on soit ici sur un pignon (**fig. 22**). Par ailleurs, la présence d'un jour à la base de la façade indique la présence d'un sous-sol, peu compatible avec l'aménagement du carreau, sol dur indispensable au rebond de la balle. Il reste possible que les aménagements d'origine aient été dénaturés par des transformations ultérieures. Seule une étude détaillée serait en mesure de le confirmer.

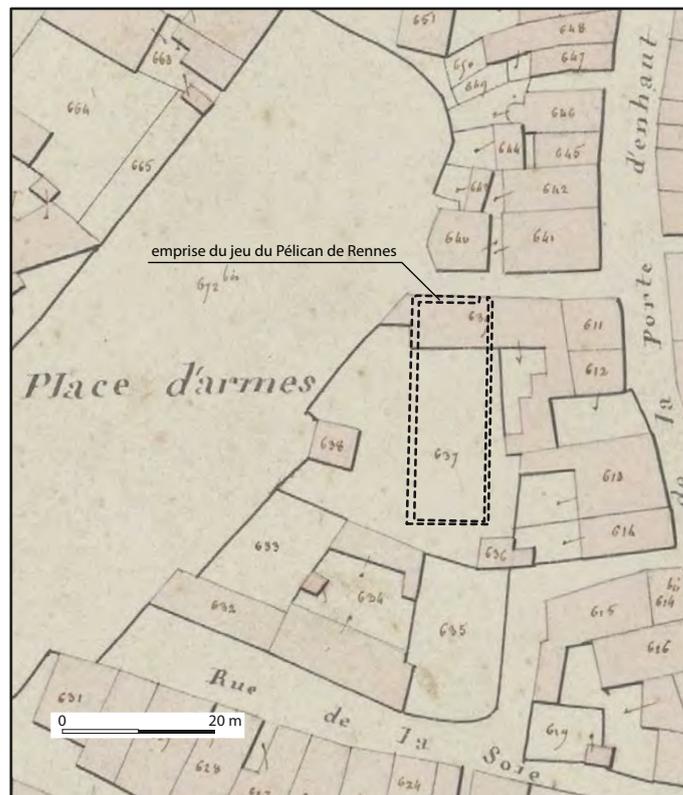
Fig. 21 Vue de l'immeuble situé au 4, rue du Jeu de Paume.

© L. Beuchet/Inrap



Fig. 22 Situation et restitution de l'emprise d'une possible salle de jeu de Paume.

© L. Beuchet/Inrap



3.6 Note sur le verre (Fr. Labaune-Jean)

L'intervention de diagnostic sur les places de l'église et Saint-Armel à Ploërmel en 2021 a permis la mise au jour d'un fragment de verre moulé étudié ici (fig. 23).

Fig. 23 Applique estampée en verre incolore.
© Fr. Labaune-Jean, Inrap.



Initialement associé à un récipient en verre, il ne reste maintenant qu'un mascarón intact avec un arrachement conservé au revers. Il est façonné dans un verre incolore de bonne qualité. Le matériau est en effet de très bonne facture, de teinte homogène et exempt de bulles. Dans certains des creux (repli de chevelure, yeux et ailes du nez), la surface conserve des traces ténues d'une application à la feuille d'or.

Le mascarón a la forme d'un masque estampé obtenu par coulage d'une goutte de verre dans un moule. Ce dernier représente un visage masculin de face. Le traitement est à mi-chemin entre le masque de tragédie et le mufler de lion. Il s'agit bien toutefois d'un visage : le nez est busqué, le menton proéminent, la bouche est ourlée, en partie masquée par une moustache épaisse en crocs recourbés. Les yeux sont ovales et fendus, surmontés de sourcils en relief dont la disposition froncée en S donne une expression soucieuse ou étonnée au visage. Il est difficile de trancher entre une représentation des oreilles en accolades de part et d'autre de la face, ou plutôt la terminaison de la coiffure en boucle qui encadre le visage. Au centre de cette dernière, se trouve une perle semi-circulaire, illustrant un diadème ou une ferrière.

La partie moulée se dégage sur une épaisseur d'un peu moins d'un centimètre sur un fond lisse en médaille ovale. Cette dernière est assez régulière sauf sur le côté gauche du visage où la pastille n'a pas de rebord, preuve d'un manque de matière lors de la coulée dans le moule. Pastille et visage sont le fruit d'une même coulée.

L'applique mesure au total 2,4 cm de large pour 2,9 cm de haut (ép. 0,13 cm) ; le visage en relief, 1,6 x 2,4 cm, pour une épaisseur de 0,35 à 0,92 cm. Au revers, l'arrachement possède une épaisseur de 0,3 mm et une forme quadrangulaire de plus ou moins 1,3 cm de côté. Piégés entre ce reste de paroi et l'applique estampée, on aperçoit les extrémités de deux filets de verre incolore rapportés à l'oblique, apposés avant l'ajout du mascarón. L'aspect de l'arrachement, lui aussi en verre incolore, montre l'existence d'un décor de panse de récipient. Il existe en effet deux types de décors moulés de ce type : les jambes soufflées dans un moule et les appliques estampées. Les deux sont des ornements destinés à des productions de verre de Venise ou à la façon de Venise. Aux côtés des jambes soufflées moulées le plus souvent à motif de lion, que l'on rencontre régulièrement², les mascarons estampés sont moins fréquents car ils sont généralement appliqués au nombre de deux en vis-à-vis, et plus rarement à 3 ou 4. Ils prennent place sur la panse, au niveau du diamètre

2. En Bretagne, c'est le cas par exemple sur une jambe moulée découverte dans les contextes du château du Guildo (Labaune-Jean, Beuchet 2008).

maximal ou à l'épaulement, ou encore pour souligner des attaches d'anse. Ici, l'emplacement ne peut être restitué de façon précise, en dehors d'un positionnement sur la panse.

Le travail de recensement mené par J. Lefrancq sur les collections des Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles (Lefrancq 2010), montre que les reliefs de pastillage se déclinent en trois groupes, d'après les productions d'une verrerie d'Anvers : les masques anthropomorphiques, les mufles de lion et les rosettes ou framboises. Estampées à partir d'une matrice particulière et individuelle, les appliques sont dotées de caractères qui leur sont propres et peuvent être considérées comme spécifiques à un verrier au même titre que les marques de fabrique. Le mascaron de Ploermel prend place entre les types B et D d'Anvers. Il peut aussi être comparé aux deux masques apposés sur la panse d'un calice intact des collections du musée des Antiquités de Seine-Maritime à Rouen (Bellanger 2006, 132). Il faut noter également que, comme pour le fragment de Ploermel, les masques conservés dans les collections bruxelloises portent des restes d'une dorure à la feuille.

On retrouve ce type de décor (masques et dorure) sur des gobelets à boire cylindriques ou de type berkemeier, des calices à jambes, des cannettes, des boccas ou bonbonnières, des cloches ducdalf, des aiguères, des burettes. La plupart de ces objets peuvent être attribués au dernier quart du xv^e siècle et au début du xvii^e siècle³.

Il est impossible ici de proposer une provenance à ce fragment, qui peut tout aussi bien avoir été importé que produit dans la région. La période, à partir du courant du xv^e siècle, est en effet marquée par un grand succès des productions vénitiennes mais aussi par d'importantes migrations des verriers du nord de l'Italie à travers toute l'Europe (notamment dans les Pays Bas méridionaux mais aussi en France) où ils s'installent pour continuer à fabriquer des pièces similaires selon les mêmes procédés techniques et décoratifs (Bellanger 2006).

3. Il faut garder à l'esprit que ces pièces façon de Venise font l'objet des pastiches au xix^e siècle. Rien ne permet d'écarter complètement le fragment de Ploermel de ce second groupe, même si le traitement semble plutôt aller en faveur d'une ancienneté du verre.

3.7 le mobilier monétaire (P.A. Besombes)

- U.S. 2007.

Louis XIII (1610-1643), double tournois.
]XIII R DE F[; buste à droite.
DOVBLE TOVRNOIS ; trois lis posés deux et un.
(1,20 g.). U 3 (usé) ; C 2 (légèrement corrodé).

- U.S. 2006.

Denier tournois royal ou féodal.
Buste lauré à droite.
DE[; illisible.
(0,87 g.). U 0 (indéterminé) ; C 5 (entièrement corrodé).
Première moitié du XVIIe siècle.

- U.S. 2030.

Louis XIII (1610-1643), double tournois.
L XIII R DE FRAN E NAV[; buste lauré et drapé avec fraise à droite.
DOVBLE TOVRNOIS ; trois lis posés deux et un.
(1,63 g.). U 3 (usé) ; C 2 (légèrement corrodé).

4. Synthèse générale et conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé sur trois places de Ploërmel en octobre 2021 livre donc des résultats globalement positifs. L'unique tranchée ouverte place de l'Eglise a permis de valider la présence des vestiges d'une tour de l'enceinte, contemporaine de l'église Saint-Armel, désaffectée à l'époque Moderne et occupée par un débit de boisson à la fin du XIXe siècle. La présence de sépultures de ce côté de l'église n'a pu être vérifiée. Les deux sondages ouverts place de Lamennais livrent également des vestiges archéologiques, dont les plus anciens restent non datés. Des constructions maçonnées sont édifiées à l'époque moderne, correspondant à un faubourg, sans doute en lien avec le couvent des Carmes, proche. Une partie des constructions est arasée avant l'établissement du cadastre en 1828 (fig. 24). De même, des terrassements importants sont entrepris pour l'établissement de la place d'Armes qui semble occuper une assiette plus large que l'ancien fossé de la ville. C'est du moins ce que laisse supposer le décaissement du rocher qui sert d'assise à la voirie dans le sondage pratiqué sur cette place.



Fig. 24 Positionnement des sondages et des vestiges dans le cadastre de 1828.

5. Bibliographie

Le Boulanger 2019

LE BOULANGER (F.) (dir.) – *Ploërmel, place du Tribunal, Diagnostic archéologique*, Cesson-Sévigné : Inrap, 2019, 61 p.

Barrié et Dufief-Moirez 1983

BARRIÉ (R.), DUFIEF-MOIRIEZ (D.), L'église Saint-Armel à Ploërmel *in* Congrès archéologique de la France, 141^e session tenue en 1983 dans le Morbihan, Société française d'archéologie, Paris, 1986, p. 143-154.

Bellanger 2006

BELLANGER (J.) – *Histoire du verre. L'aube des temps modernes 1453-1672*. Paris : éd. Massin, 2006.

Labaune-Jean, Beuchet 2008

LABAUNE-JEAN (Fr.), BEUCHET (L.) – Le château du Guildo à Créhen (Côtes-d'Armor). Les pièces de verrerie, *Bulletin de l'AFAV*, 2008, 97-102.

Lefrancq 2010

LEFRANCQ (J.) - Pour un corpus des éléments moulés et estampés dans le verre à la façon de Venise : l'exemple des musées royaux d'Art et d'Histoire (Bruxelles), *in* FONTAINE-HODIAMONT (Ch.) dir. – D'Ennion au Val Saint-Lambert, Scientia Artis, 5 (Actes du colloque international de l'AFAV de Bruxelles-Namur 2008), Bruxelles, 2010, 375-390.

Thomas *et al.* 2004

THOMAS (E.), BRAULT (N.), CARN (A.), LECERF (Y.), RIVIERE (J.-M.) – *Notice explicative de la feuille de Ploërmel à 1/50 000*, BRGM, Orléans, 2004, 117 p.

6. Liste des figures

Fig. 1 Reconstitution de la ville close par X. de Bellevue.	35
Fig. 2 Reconstitution de la ville close par L. Goas-Straiijer.	37
Fig. 3 Localisation de l'emprise du diagnostic.	38
Fig. 4 Vue de la zone 1 depuis l'est, en cours de fouille.	39
Fig. 5 Levés orthophotographiques en plan et élévation, plan et coupe des vestiges de la zone 1.	40
Fig. 6 Zone 1, vue de l'escalier à l'issue de la fouille, depuis l'est.	41
Fig. 7 Zone 1, vue des remblais mis au jour à la base de la stratigraphie.	42
Fig. 8 Le café de la Tour, photographié en 1888 par F. Mieusement.	42
Fig. 9 La tour de l'ancienne porte Saint-Nicolas, vue depuis le passage vers la place du Martray.	43
Fig. 10 Zone 2, plan et coupes stratigraphiques des vestiges.	44
Fig. 11 Zone 2, vue générale de la tranchée 1 depuis le nord.	45
Fig. 12 Zone 2, vue générale de la tranchée 1, depuis le sud.	45
Fig. 13 Zone 2, tranchée 1, vue de la maçonnerie 2019.	46
Fig. 14 Zone 2, tranchée 1, vue de la coupe 2 et des fondations de poteau 2013 et 2015.	47
Fig. 15 Zone 2, tranchée 1, vue de la coupe 1 et des creusements 2009 et 2011.	47
Fig. 16 Zone 2, tranchée 2, vue des maçonneries 2031 et 2034, et du sol 2032 qui leur est lié.	48
Fig. 17 Zone 2, tranchée 2, vue de la coupe 3.	48
Fig. 18 Mobilier céramique de la zone 2.	48
Fig. 19 Zone 2, diagramme stratigraphique et mise en phases chronologique des vestiges.	49
Fig. 20 Zone 3, localisation et vue du sondage, depuis le sud-ouest.	50
Fig. 21 Vue de l'immeuble situé au 4, rue du Jeu de Paume.	51
Fig. 22 Situation et restitution de l'emprise d'une possible salle de jeu de Paume.	51
Fig. 23 Applique estampée en verre incolore.	52
Fig. 24 Positionnement des sondages et des vestiges dans le cadastre de 1828.	55

III. Inventaires techniques

Inventaire des US

Zone	tranchée	US	désignation	description	Interprétation	sur	sous	Synchrone	datation	mobilier
1		1000	Construite/maçonnerie	dalles de schiste, mortier de terre, parement brûlé	mur de gorge de la tour et escalier d'accès		1005		Xve	
1		1001	Remblai	matériaux brûlés, hétérogène	remblai post incendie XIXe	1004	1000		XIXe	mobilier en marbre, et fonte,
1		1002	remblai	dalles de schiste et limon argileux	du sommet de la tour	1003	1004		XVIIe ?	stérile
1		1003	sol	surface du remblai 1005 aplani	enremblai	1005	1002		XV-XVIIe	verre
1		1004	sol	surface du remblai 1002 aplani	Tour	1002	1001		XVIIe-XIXe	
1		1005	remblai	limon argileux mêlé de petits éclats de schiste	déchet de construction en remblai et nivellement	1003	1000		XVe	
2	1	2000	sol	bitume et béton, au moins 3 aménagements superposés	voirie récente et actuelle				XXe	
2	1	2001	construction/mur	dalles de schiste et mortier d'argile	faubourg		2000	2019?	moderne	
2	1	2002	construction/mur	dalles de schiste et mortier d'argile	faubourg		2000		moderne	
2	1	2003	construction/mur	dalles de schiste et mortier d'argile	faubourg		2000	2004	moderne	
2	1	2004	construction/mur	dalles de schiste et mortier d'argile	faubourg		2000	2003	moderne	
2	1	2005	remblai/sol	dalles de schiste et mortier argileux, étalés, gris clair	remblai	2001/2006	2000		moderne	
2	1	2006	remblai	schiste bleu:vert et argile orangée	remblai de construction	2007	2005		moderne	monnaie
2	1	2007	remblai	schiste bleu/vert et mortier argileux brun	remblai de construction	2008	2006		moderne	céramique, monnaie
2	1	2008	remblai	schiste pourpre et argile brune	comblement	2016	2007		moderne	céramique
2	1	2009	creusement	parois nord abrupte, largeur et profondeur inconnue	Fossé ou carrière	géol	2016		moderne	
2	1	2010	remblai	limon argileux m [^] élé de schiste	comblement	2011	2007		moderne	céramique
2	1	2011	creusement	profil irrégulier, en limite du sondage	indéterminé	géol	2010		moderne	
2	1	2012	remblai	limon argilo sableux brun	comblement	2013	2007		moderne	
2	1	2013	creusement	TP quadrangulaire , 0,25 m de côté	construction	géol	2012		moderne	
2	1	2014	remblai	limon argilo sableux brun	comblement	2015	2007		moderne	
2	1	2015	creusement	TP diam 0,25 m	construction	géol	2014		moderne	
2	1	2016	remblai	argile brune et blocs de schiste, parfois importants	comblement	2009	2008		moderne	céramique
2	1	2017	remblai	limon argileux orangé et dalles de schiste	destruction	2018	2005		moderne	
2	1	2018	creusement	paroi sud abrupte, prof 0,70 m environ, fond plat	récupération /destruction	2019/2006	1017		moderne	
2	1	2019	construction/mur	dalles de schiste et mortier orangé	maison faubourg	2021	2018	2001 ?	moderne	
2	1	2020	remblai	limon argileux verdâtre, petits éclats de schiste	indéterminé		2021		moderne	

Zone	tranchée	US	désignation	description	Interprétation	sur	sous	Synchrone	datation	mobilier
2	1	2021	creusement	fondation du mur 2019, mortier du mur plaqué sur paroi nord	construction	2020	2019		moderne	
2	1	2022	remblai	schiste essentiellement, mêlé d'argile	destruction	2023	2000		moderne	céramique
2	1	2023	creusement	paroi nord abrupte, prof 0,70 m environ, fond plat	destruction	2001	2022		moderne	
2	1	2024	remblai	dalles de schiste et argile, surface plane (non fouillée)	destruction/comblement	2028	2000		moderne	
2	1	2025	remblai	schiste et argile	indéterminé	2003/2004	2028		moderne	
2	1	2026	remblai	schiste vert et argile	indéterminé	2003/2005	2000		moderne	
2	1	2027	remblai	schiste bleu/vert et mortier argileux brun	indéterminé	2001/2002/2003	2000		moderne	
2	1	2028	creusement	matérialisé apr alignement de dalles de schiste verticales	destruction ?	2004/2025	2024		moderne	
2	2	2029	creusement	paroi nord verticale, profondeur non reconnue	construction	2035	2034		moderne	
2	2	2030	remblai	dalles et éclats de schiste mêlés d'argile	destruction/nivellement	2033/2034/2031	2000		moderne	céramique, monnaie
2	2	2031	construction/mur	dalles de schiste et argile brune	mur arasé	2029 ?	2030	2034	moderne	
2	2	2032	remblai	limon argileux et petits éclats de schiste	sol ?		2030	2031/2034 ?	moderne	
2	2	2033	construction/mur	angle appareillé en schiste, dans la coupe Est	maison faubourg		2030	2003	moderne	
2	2	2034	construction/mur	dalles de schiste bleu et vert, liant d'argile	maison faubourg	2029	2030	2031/2032	moderne	
2	2	2035	remblai	limon argileux brun et éclats de schiste	indéterminé		2029		moderne	

Inventaire des photos

n° dossier	sujet	auteur
2021-181-1	zone 1, vue générale depuis l'est	L. Beuchet
2021-181-2	zone 1, maçonnerie 1000	L. Beuchet
2021-181-3	zone 1, vue générale depuis l'ouest	L. Beuchet
2021-181-4	zone 1, vue générale depuis l'ouest	L. Beuchet
2021-181-5	zone 1, vue générale depuis l'est	L. Beuchet
2021-181-6	zone 1, maçonnerie 1000	L. Beuchet
2021-181-7	zone 1, sol 1004 et escalier	L. Beuchet
2021-181-8	Zone 1, sol 1003 et escalier	L. Beuchet
2021-181-9	Zone 1, vue en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-10	Zone 1, vue en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-11	Zone 1, vue en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-12	Zone 1, vue en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-13	Zone 1, vue en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-14	Zone 1, vue en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-15	zone 1, détail de la coupe dans les remblais 1002 et 1005	L. Beuchet
2021-181-16	Zone 1 coupe sud, remblai 1001	L. Beuchet
2021-181-17	Zone 3, vue depuis l'ouest	L. Beuchet
2021-181-18	Zone 3, vue depuis le sud	L. Beuchet
2021-181-19	Zone 2, tranchée 1, sondage à l'extrémité nord	L. Beuchet
2021-181-20	Zone 2, tranchée 1, sondage à l'extrémité nord	L. Beuchet
2021-181-21	Zone 2, tranchée 1, partie sud	L. Beuchet
2021-181-22	Zone 2, tranchée 1, vue générale depuis le nord	L. Beuchet
2021-181-23	zone 2, tranchée 1, creusement 2028 et comblement 2024	L. Beuchet
2021-181-24	zone 2 en cours de fouille	L. Beuchet
2021-181-25	zone 2, tranchée 1, creusement 2009	L. Beuchet
2021-181-26	Zone 2, tranchée 1, sondage à l'extrémité nord, en fin de fouille	L. Beuchet
2021-181-27	zone 2, tranchée 1, creusement, 2009 et 2011	L. Beuchet
2021-181-28	zone 2, tranchée 1, coupe 1	L. Beuchet
2021-181-29	zone 2, tranchée 1, creusement, 2009 et 2013	L. Beuchet
2021-181-30	zone 2, tranchée 1, coupe transversale (non levée)	L. Beuchet
2021-181-31	zone 2, tranchée 1, coupe 2	L. Beuchet
2021-181-32	zone 2, tranchée 1, coupe 2	L. Beuchet
2021-181-33	zone 2, tranchée 1, détail tranchée 2021 et maçonnerie 2019	L. Beuchet
2021-181-34	zone 2, tranchée 1, détail tranchée 2021 et maçonnerie 2019	L. Beuchet
2021-181-35	zone 2, tranchée 1, détail tranchée 2021 et maçonnerie 2019	L. Beuchet
2021-181-36	zone 2, tranchée 2, coupe 3	L. Beuchet
2021-181-37	zone 2, tranchée 2, coupe 3	L. Beuchet
2021-181-38	zone 2, tranchée 2, maçonneries 2031 et 2034	L. Beuchet
2021-181-39	zone 2, tranchée 2, maçonneries 2031 et 2034	L. Beuchet
2021-181-40	zone 2, tranchée 2, vue depuis le nord	L. Beuchet
2021-181-41	zone 2, tranchée 2, maçonneries 2031 et 2034	L. Beuchet
2021-181-42	zone 2, tranchée 2, coupe sud (non levée)	L. Beuchet

Inventaire des minutes

n°	sujet	échelle	auteurs
1	zone 1, coupe stratigraphique	1/20e	L. Beuchet
2	zone 2, tranchée 1, coupes 1 et 2	1/20e	Y. Fouvez / L. Beuchet
3	zone 2, tranchée 2, coupe 3	1/20e	Y. Fouvez / L. Beuchet

Inventaire de la céramique

Zone	Tranchée	US	n° mob (=n°sac)	Objet, lot, vrac	Catégorie	Détermination	Nb de fgts ou poids	datation	période proposée	traitements
1		1001		objet/vrac	céramique	vase porcelaine, bibelots, charnier grès	60	Contemporain	XIXe	lavage
1		1003		vrac	céramique	1 frgt TCA, pâte blanche, fine, engobe crème	5	Moderne	XVIIe	lavage
2	1	2007		vrac	céramique	1 fgt carreau sol, grès clair du beauvaisis, émail bleu-vert	35	Moderne/contemporain	XIXe	lavage
2	1	2008		vrac	céramique	terre grésée	23	Moderne/contemporain		lavage
2	1	2010		vrac	céramique	bord à collerette, rentrante	5	Contemporain		lavage
2	1	2016		vrac	céramique	pâtes claires, bord en collerette, rentrante	4	Moderne/contemporain		lavage
2	1	2022		vrac	céramique		1	Moderne		lavage
2	2	2030		vrac	céramique	1 fgt faïence blanche	30	Moderne/contemporain		lavage

Inventaire des monnaies

Zone	Tranchée	US	n° mob (=n°sac)	Objet, lot, vrac	Catégorie	Détermination	Nb de fgts ou poids	datation	période proposée	traitements
2	1	2006		objet	numismatique	denier	1	Moderne	XVIIe	aucun
2	1	2007		objet	numismatique	double denier	1	Moderne	XVIIe	aucun
2	2	2030		objet	numismatique	double denier	1	Moderne	XVIIe	aucun

Inventaire du verre

Zone	Tranchée	US	n° mob (=n°sac)	Objet, lot, vrac	Catégorie	Détermination	Nb de fgts ou poids	datation	période proposée	traitements
1		1003		Objet, lot, vrac	Verre	gobeletterie et flaconnage	1	moderne	XVI-XVIIe	aucun



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie

Moyen Âge
Epoque moderne
Epoque contemporaine

Sujets et thèmes

Edifice public
Edifice militaire
Maison
Structure urbaine

Mobilier

Céramique
Verre
Monnaie

L'opération de diagnostic réalisée sur les places de l'Eglise, d'Armes et La Mennais à Ploërmel fait suite à deux arrêtés portant prescription de diagnostic archéologique préalable à la réalisation d'aménagements de voiries et de réfection des réseaux. L'opération a été réalisée sur 10 jours, du 20 septembre au 1 octobre 2021. L'unique tranchée ouverte place de l'Eglise a permis de valider la présence des vestiges d'une tour de l'enceinte, contemporaine de l'église Saint-Armel, désaffectée à l'époque Moderne et occupée par un débit de boisson à la fin du XIXe siècle. La présence de sépultures de ce côté de l'église n'a pu être vérifiée. Les deux sondages ouverts Place La Mennais livrent également des vestiges archéologiques, dont les plus anciens restent non datés. Des constructions maçonnées sont édifiées à l'époque moderne, correspondant à un faubourg, sans doute en lien avec le couvent des Carmes, proche. Une partie des constructions est arasée avant l'établissement du cadastre en 1828. De même, des terrassements importants sont entrepris pour l'établissement de la place d'Armes qui semble occuper une assiette plus large que l'ancien fossé de la ville. C'est du moins ce que laisse supposer le décaissement du rocher qui sert d'assise à la voirie dans le sondage pratiqué sur cette place.

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67 737
35 577 Cesson-Sévigné

www.inrap.fr